



# SUIVI DES AIDES VERSÉES AUX ENTREPRISES DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE COVID-19

Données pour le département : "Haut-Rhin"



# **FONDS DE SOLIDARITÉ**

PRANC

Données au 26/01/2021 - aides-entreprises.data.gouv.fr



Depuis le début de la crise sanitaire de la COVID-19, l'État et les Régions ont mis en place un fonds de solidarité pour prévenir la cessation d'activité des petites entreprises, micro-entrepreneurs, indépendants et professions libérales, particulièrement touchés par les conséquences économiques de la COVID-19.

Les données utilisées proviennent de la DGFIP et sont disponibles en open data sur data.gouv.fr

### Niveau National

Top 10 des aides du fonds de solidarité ventilées par code section NAF (en M€)



Montant total: 13 528 158 792 euros

Nombre d'aides : 6 669 053

Nombre d'entreprises : 1 927 617

# Niveau Régional : Grand Est

Top 10 des aides du fonds de solidarité ventilées par code section NAF (en M€)



Montant total: 820 372 737 euros

Nombre d'aides: 387 418

Nombre d'entreprises : 123 737

# Niveau Départemental : Haut-Rhin

Top 10 des aides du fonds de solidarité ventilées par code section NAF (en M€)



Montant total: 117 660 316 euros

Nombre d'aides : 55 068

Nombre d'entreprises : 17 244



# PRÊTS GARANTIS PAR L'ÉTAT

RANC

Données au 15/01/2021 - aides-entreprises.data.gouv.fr



Le Gouvernement met en oeuvre un dispositif exceptionnel de garanties permettant de soutenir le financement bancaire des entreprises, à hauteur de 300 milliards d'euros.

Les entreprises peuvent désormais contracter un prêt jusqu'au 30 juin 2021 au lieu du 31 décembre 2020. Les données utilisées proviennent de la DG Trésor et sont disponibles en open data sur data gouv.fr

### Niveau National

Top 10 des prêts garantis par l'Etat ventilés par code section NAF (en M€)



Montant total: 130 763 353 709 euros

Nombre de prêts : 642 694

# Niveau Régional : Grand Est





Montant total: 7 562 524 644 euros

Nombre de prêts : 44 424

# Niveau Départemental : Haut-Rhin

Top 10 des prêts garantis par l'Etat ventilés par code section NAF (en M€)



Montant total: 1 113 388 809 euros

Nombre de prêts : 6 877



# REPORTS D'ÉCHÉANCES FISCALES



Données au 21/01/2021 - aides-entreprises.data.gouv.fr



Le Gouvernement a annoncé le report des principales échéances fiscales des professionnels afin de tenir compte de leurs difficultés liées à la crise sanitaire de la COVID-19.

Les données utilisées proviennent de la DGFIP et sont disponibles en open data sur data.gouv.fr

### Niveau National

Top 10 des reports d'échéances fiscales ventilés par code section NAF (en M€)



Montant total: 3 326 532 114 euros

Nombre de reports : 110 219

# Niveau Régional : Grand Est





Montant total: 171 668 748 euros

Nombre de reports : 6 269

# Niveau Départemental : Haut-Rhin

Top 10 des reports d'échéances fiscales ventilés par code section NAF (en M€)



Montant total: 27 198 729 euros

Nombre de reports : 953



# **AIDES AUX ARTISANS, COMMERÇANTS**



Données au 30/09/2020 - aides-entreprises.data.gouv.fr



Le Conseil de la protection sociale des travailleurs indépendants (CPSTI) met en place une aide financière exceptionnelle à destination de tous les commerçants et les artisans qui sont en activité au 15 mars 2020 et ont été immatriculés avant le 1er janvier 2019.

Les données utilisées proviennent de l'URSSAF et sont disponibles en open data sur data.gouv.fr

### Niveau National





Montant total: 971 888 425 euros

Nombre d'aides : 1 188 713

# Niveau Régional : Grand Est





Montant total: 65 391 323 euros

Nombre d'aides: 79 739

# Niveau Départemental : Haut-Rhin

Top 10 des aides CPSTI ventilés par code section NAF (en M€)



Montant total: 8 906 993 euros

Nombre d'aides: 10 727



# **ACTIVITÉ PARTIELLE**



Données au 08/12/2020 - aides-entreprises.data.gouv.fr



L'activité partielle permet à l'employeur en difficulté de faire prendre en charge tout ou partie du coût de la rémunération de ses salariés. L'activité partielle s'adresse à tous les salariés qui subissent une baisse de rémunération imputable soit à une réduction de l'horaire de travail pratiqué dans l'établissement ou partie de l'établissement en deçà de la durée légale de travail, soit à une fermeture temporaire de tout ou partie de l'établissement.

Les données utilisées proviennent de la DARES

### Niveau National



# Niveau Régional : Grand Est

